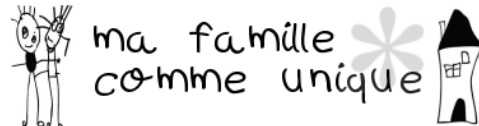


# Parler pour que les enfants écoutent, Écouter pour que les enfants parlent

Fiche d'inscription aux 4 ateliers de septembre à novembre 2019



## Programme et dates

1 – Accueillir les sentiments pénibles	Vendredi 13 septembre 2019 de 20h à 23h
2 – Susciter la coopération	Vendredi 27 septembre 2019 de 20h à 23h
3 – Remplacer la punition	Vendredi 11 octobre 2019 de 20h à 23h
4 – Séance d'approfondissement et bilan	Vendredi 8 novembre 2019 de 20h à 23h

**Lieu : Maison de la Parentalité - 8 rue Bât Yam - 69100 Villeurbanne**

Accès : métro A et B station « Charpennes » / tram : T1 et T4 station « Le Tonkin » / bus : C2, C16, C17, 27, 37 et 70 arrêt « Charpennes ». La MPN se situe dans le quartier du Tonkin, à 400 mètres de la place des Charpennes, entre le Cours André Philip et la Place Jean Chorel.

**Animatrice :** Aicha RIFFI, formée à la communication bienveillante selon l'approche de Faber et Mazlish, non violente selon Marshall Rosenberg, auprès d'Isabelle Filliozat à « L'École des intelligences émotionnelles », l'approche systémique des conflits (Dominic Barter), et maman de trois enfants.

## Règlement en deux temps

- Une inscription couvrant les frais d'organisation (location de salle, communication, organisation) entre 50 et 110 € par personne pour les particuliers, selon la date à laquelle vous vous inscrivez
  - ✓ Avant le 7 juillet : 50 €
  - ✓ Entre le 8 juillet et le 25 août : 90 €
  - ✓ Après le 25 août : 110 €
- Une contribution libre et consciente concernant l'animation de Aicha Riffi (partage d'une expérience de parent et de professionnelle de près de 10 ans, préparation des 4 ateliers, temps de déplacement et d'installation, animation des 4 ateliers en soirée). Un temps spécifique sera dédié pour réfléchir à la contribution que chacun souhaite donner librement en lien avec ses moyens financiers, en lien avec ce qu'il a reçu, et en conscience de ce que l'intervenante souhaiterait recevoir comme rémunération.

## Votre inscription aux ateliers couvre :

- La participation aux 4 ateliers de 2h45 chacun
- Le prêt de livres et du cahier de travail utilisés pendant les ateliers
- Le prêt d'une soixantaine de livres pour enfants en rapport avec le thème des ateliers

(Pour les prêts prévoir un chèque de caution de 100€ qui vous sera rendu à la fin de la session lors des rendus des livres prêtés par l'association)

- 3 rencontres « Retrouvailles » en famille dans l'année autour d'un pot convivial

**Conditions d'annulation :** En cas d'annulation de votre part moins de 15 jours avant le début des ateliers, le chèque d'inscription sera encaissé.

**Professionnel ?** Vous participez aux ateliers à titre professionnel, votre structure prend en charge votre inscription : merci de prendre contact avec l'association, un devis vous sera adressé, ainsi qu'une attestation de présence en fin de session.

## Adhésion

L'adhésion à Ma famille comme unique est d'un montant de **20€** ; elle est **familiale**.

Les ateliers se déroulant à la Maison de la Parentalité, une adhésion à cette association est aussi demandée pour des raisons d'assurance (**20€** - adhésion familiale).

**Adresse pour l'envoi :** Ma famille comme unique - c/o Ecoworking - 27 rue Romarin - 69001 Lyon

## Renseignements complémentaires

Merci de joindre : Marion, bénévole / 06 17 52 17 30 / [inscriptions@mafamillecommeunique.org](mailto:inscriptions@mafamillecommeunique.org)

**Au plaisir de vous accueillir à ces ateliers !**

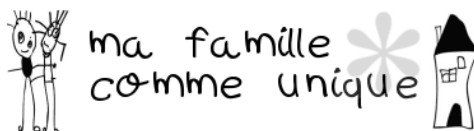
## Une contribution libre et consciente, c'est quoi ?!

- C'est un modèle financier citoyen où le prix est choisi par le participant à un service ; chacun est libre de déterminer à quelle hauteur il souhaite contribuer, en fonction de ses possibilités, de la valeur accordée aux ateliers, de son envie de contribuer.... Ce modèle favorise l'implication de chacun, la responsabilisation face aux tarifs, la réciprocité dans l'échange.
- Avoir opté pour ce modèle, c'est faire le choix pour Ma famille comme unique de proposer des tarifs d'ateliers à la fois accessibles pour les parents, et qui puissent prendre en compte sous forme modulable les charges liées aux ateliers. Pour information :
  - Les frais d'inscription couvrent les frais d'organisation engagés : location de salle, frais de communication, le temps d'organisation, de coordination, de gestion des inscriptions assuré par Anne Muselli (coordinatrice de l'association) avec l'appui de Marion Gaillard (bénévole)
  - Le montant que vous réglerez à la fin du cycle correspond à : la préparation des ateliers, les temps de déplacement, et l'animation des 4 ateliers en soirée assurés par Aïcha Riffi

### Comment ça marche ?

- Je règle **les frais d'inscription et les adhésions aux associations avant les ateliers** (condition de ma participation !)
- J'envoie **un chèque d'arrhes (300 €) avec mon inscription**. Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf si j'arrête les ateliers en cours de route ou décide de ne pas être présent au dernier atelier.
- **J'apporte mon chéquier lors du dernier atelier**. Un temps spécifique est dédié pour réfléchir à la contribution que chacun souhaite donner en lien avec l'animation, en conscience aussi de ce que l'intervenante souhaiterait recevoir comme rémunération. En fonction de ce que j'estime avoir reçu et vécu comme expérience, de mes possibilités, de ce que cela apporte dans ma vie familiale, je décide du montant...  
Si j'arrête les ateliers en cours de route ou décide de ne pas être présent au dernier atelier, mon chèque d'arrhes de 300 € est retiré.

*Contactez-nous si vous avez encore des questions !*



## Bulletin d'inscription aux 4 ateliers

« Parler pour que les enfants écoutent, Ecouter pour que les enfants parlent »

Maison de la Parentalité – 8 rue Bât Yam - 69100 Villeurbanne

septembre 2019 - novembre 2019

à envoyer à Ma famille comme unique, c/o Ecoworking - 27 rue Romarin - 69001 Lyon

Prénom .....

NOM.....

Tél.....Mail.....

Profession.....

*En couple :*

Prénom .....

NOM.....

Tél.....Mail.....

Profession.....

Adresse.....

.....

Nombre d'enfants : ..... Age(s) .....

Comment avez-vous eu connaissance des ateliers ?

.....

Je règle la somme de

50 € si je m'inscris avant le 7 juillet (100 € pour un couple)

90 € si je m'inscris avant le 25 août (180 € pour un couple)

110 € si je m'inscris après le 25 août (220 € pour un couple)

Cette somme couvre les frais d'organisation des ateliers, par **chèque à l'ordre de Ma Famille Comme Unique**.

Je réglerai les frais d'animation à la fin des ateliers, en fonction de mes moyens et de ce que j'ai reçu lors des ateliers. J'envoie un **chèque d'arrhes d'un montant de 300€** qui ne sera pas débité, sauf si j'arrête les ateliers en cours de route ou si je ne viens pas au dernier atelier.

J'adhère obligatoirement, si ce n'est pas déjà le cas, à Ma Famille Comme Unique

- à l'aide d'un troisième chèque de 20 € (une adhésion par famille)

- ou [en ligne](#) directement

- déjà adhérent

(rayer les mentions inutiles)

J'adhère obligatoirement, si ce n'est pas déjà le cas, à la Maison de la Parentalité

- par chèque de 20 € à l'ordre de la **Cause des parents** (une adhésion par famille)

- ou directement en ligne : <http://www.lacausedesparents.org/adherer/>

- déjà adhérent

(rayer les mentions inutiles)